

CA05 240051

40.02

PROJET PARTICULIER - AVENUE CEDAR (À L'OUEST DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL) - ADOPTION (1041203244)

Considérant qu'au terme de la période de réception de demandes de participation à un référendum, des demandes ont été reçues en nombre suffisant;

Considérant que l'étape suivante consiste en l'enregistrement des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

D'accorder pour l'emplacement composé des lots 1 064 038, 1 064 063 et 1 064 064 situés entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Cedar, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA- 24-011), l'autorisation :

- d'agrandir l'édifice portant les numéros 3777 à 3787, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément aux plans 1 à 12 préparés par Daniel Arbour et associés, et estampillés par la Division de l'urbanisme de l'Arrondissement le 25 octobre 2004;

- de démolir les murs de l'édifice en ruine sur le site;

D'assortir cette autorisation de la condition d'avoir une implantation au sol, une volumétrie, des retraits d'alignement et des matériaux de revêtement conformes aux plans mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité